



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert tenue le 20 janvier 2025, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Alvaro Cueto.

SH-250120-8.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT SH-2024-546 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SPORT ET LOISIR, DE CULTURE ET DE VIE COMMUNAUTAIRE (2024) (SD-2025-0006)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement SH-2024-546 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités en matière de sport et loisir, de culture et de vie communautaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sommaire décisionnel

Titre

Adoption du règlement SH-2024-546 modifiant le règlement SH-2008-111 sur la tarification des biens, services et activités de sport et loisir, culture et vie communautaire.

Recommandation

Adopter le règlement SH-2024-546 afin de modifier le règlement SH-2008-111 sur la tarification des biens, services et activités de sport et loisir, culture et vie communautaire.

Approbation de la Direction générale

Guillaume Lamothe, directeur général adjoint, services à la communauté



Date : 2024-12-18

Contexte

Ce projet de règlement vise à revoir entièrement la grille tarifaire afin de l'harmoniser aux deux autres arrondissements. Ces changements majeurs sont nécessaires en raison de la nouvelle politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

Ces modifications, applicables au 1er avril 2025, viendront supplanter les changements prévus aux projets de règlement SH-2024-2987 modifiant le règlement SH-2008-111 dès son approbation au conseil d'arrondissement de janvier.

Le présent sommaire décisionnel a été créé en 2024.

Justification

Les anciennes grilles tarifaires ne fonctionnent plus avec la nouvelle politique de reconnaissance et de soutien aux organismes puisque cette dernière harmonise les façons de faire entre les trois arrondissements.

La nouvelle grille fonctionnera désormais sur une base commune entre tous les tarifs espace (prix à l'heure) et pour tous les tarifs équipement (prix par jour de réservation).

Les tarifs équipement ont également été revus en fonction de l'inventaire disponible actuel. Nous avons toutefois conservé une gratuité pour les équipements de sécurité afin d'inciter les organismes à les utiliser.

Décisions antérieures

SH-241209-8.5 Avis de motion d'un règlement établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités en matière de sport et loisir, de culture et de vie communautaire (SD-2024-2850)

SH-241209-8.4 Dépôt du projet de Règlement SH-2024-544 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités en matière de sport et loisir, de culture et de vie communautaire (SD-2024-2987)

Aspects financiers

L'augmentation de revenus envisagée a déjà été ajoutée au budget 2023 (BR-2023-2100-0104 170 000\$).

Disponibilité budgétaire

Aucune implication financière

Aspects juridiques

La Direction des services juridiques a été consultée.

Activités de communication

Activités de communication non requises.

Approbations de la direction

Auteur	Maxime Darche	Chef de division, réservations et informations	Date : 2024-12-16
Directeur de la culture, du sport et du développement des communautés	Philippe Comeau en remplacement d'Alain Bernard		Date : 2024-12-17



NOTES EXPLICATIVES

PROJET DE RÈGLEMENT SH-2024-546 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SPORT ET LOISIR, DE CULTURE ET DE VIE COMMUNAUTAIRE

Ce projet de règlement vise à adopter les nouveaux tarifs qui, à compter du 1^{er} avril 2025, seront applicables pour les biens, services et activités en matière de sport et loisir, de culture et de vie communautaire afin de mettre en œuvre la politique de reconnaissance de soutien aux organismes.

À cette fin, il remplace le *Règlement SH-2008-111 fixant les tarifs applicables pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de sport et loisir, culture et vie communautaire*.

2024-11-19pcl



RÈGLEMENT SH-2024-546 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SPORT ET LOISIR, DE CULTURE ET DE VIE COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I

TARIFS

1. Ce règlement établit les tarifs applicables à l'utilisation de certains biens, services ou activités en matière de sport et loisir, culture et vie communautaire sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Hubert.

2. Les tarifs applicables à l'utilisation des biens, services ou activités de sport et loisir, culture et vie communautaire sont ceux prévus au tableau joint à ce règlement comme annexe I.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION

3. À moins d'une indication contraire, un tarif établi par ce règlement comprend, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec.

4. Tout tarif impayé porte intérêt au taux de 12 % par année.

5. Tout tarif est payable au moment de la demande d'utilisation des biens, services ou activités.

Malgré le premier alinéa, un tarif relatif à l'utilisation récurrente ou saisonnière d'un bien, service ou activité est payable dans les 30 jours de la transmission d'une facture.

6. Tout tarif prévu à ce règlement peut être remboursé, sur demande. Des frais d'administration de 10 \$ sont applicables à toute demande de remboursement.

7. Malgré l'article 6, aucun tarif n'est remboursable dans les cas suivants :

1° si la demande de remboursement est formulée moins de 10 jours avant l'utilisation du bien, service ou activité, à moins que le requérant ne présente un billet médical justificatif;

2° si le montant à rembourser est de 10 \$ ou moins.

8. Malgré l'article 5, les modalités de paiement et de remboursement applicables aux organismes reconnus par un arrondissement de la Ville sont celles définies dans le plan adopté en vertu de l'article 60 de la *Charte de la Ville de Longueuil* (RLRQ c. C-11.3).

CHAPITRE III

DISPOSITIONS FINALES

9. Le présent règlement remplace le *Règlement SH-2008-111 fixant les tarifs applicables pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de sport et loisir, culture et vie communautaire*.

10. Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} avril 2025.

La secrétaire du conseil
d'arrondissement,

Le président du conseil
d'arrondissement,

Véronica Mollica

Alvaro Cueto

Avis de motion :	SH-241209-8.5
Dépôt :	SH-241209-8.6
Adoption :	SH-250120-
Entrée en vigueur :	

2024-11-19pcl

ANNEXE I

TABLEAUX DES TARIFS

1. PLATEAUX EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS

No	Objet	Organisme reconnu (activités pour mineurs)	Organisme reconnu (activités pour adultes)	Regroupement de citoyens	Résident et citoyen corporatif	Non-résident	Période	Précisions additionnelles
1°	Espace vert et espace publics extérieurs (incluant buttes à glisser)	Gratuit	7,50 \$	15,00 \$	18,50 \$	22,00 \$	1 heure	Voir précision 1
2°	Piscine ou pataugeoire extérieure et plage (sauveteurs en sus) - 1 bassin	Gratuit	20,00 \$	40,00 \$	50,00 \$	65,00 \$	1 heure	
3°	Piste d'athlétisme	Gratuit	12,50 \$	25,00 \$	30,00 \$	40,00 \$	1 heure	
4°	Terrain de balle	Gratuit	8,50 \$	27,50 \$	31,75 \$	36,00 \$	1 heure	
5°	Terrain de volleyball de plage	Gratuit	2,00 \$	4,00 \$	15,00 \$	45,00 \$	1 heure	
6°	Terrain de tennis (par aire de jeu en simple ou en double)	Gratuit	2,50 \$	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1 heure	Voir précision 2
7°	Terrain de pickleball (par aire de jeu en simple ou en double))	Gratuit	1,25 \$	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1 heure	Voir précision 2
8°	Terrain extérieur sans service (basketball/patinoire/pétanque/fers/ bocce, etc.)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1 heure	Voir précision 3
9°	Terrain sportif en gazon naturel - Petit (équivalent soccer 7c7 ou demi-football et plus petit)	Gratuit	5,00 \$	13,75 \$	16,00 \$	20,00 \$	1 heure	
10°	Terrain sportif en gazon naturel - Grand (équivalent soccer 9c9, 11c11 ou football)	Gratuit	6,50 \$	27,50 \$	32,00 \$	40,00 \$	1 heure	
11°	Terrain sportif en gazon synthétique - Petit (équivalent soccer 7c7 ou demi-football et plus	Gratuit	4,00 \$	42,50 \$	37,50 \$	50,00 \$	1 heure	

	petit)							
12°	Terrain sportif en gazon synthétique - Grand (équivalent soccer 9c9, 11c11 ou football)	Gratuit	8,00 \$	85,00 \$	75,00 \$	100,00 \$	1 heure	
13°	Aréna - dalle de béton	Gratuit	55,00 \$	65,00 \$	100,00 \$	140,00\$	1 heure	
14°	Aréna - glace (Lundi au vendredi 17h à 24h et fin de semaine)	Gratuit	32,00 \$	170,00 \$	215,00 \$	229,50 \$	1 heure	Voir précision 4
15°	Aréna - glace (lundi au vendredi 24h à 17h)	Gratuit	25,00 \$	105,00 \$	145,00 \$	195,75 \$	1 heure	
16°	Gymnase simple / Palestre / Dojo	Gratuit	3,00 \$	26,50 \$	40,00 \$	50,00 \$	1 heure	
17°	Gymnase double	Gratuit	4,00 \$	32,50 \$	65,00 \$	75,00 \$	1 heure	
18°	Gymnase triple	Gratuit	4,00 \$	80,00 \$	90,00 \$	100,00 \$	1 heure	
19°	Gymnase quadruple	Gratuit	4,00 \$	105,00 \$	115,00 \$	125,00 \$	1 heure	
20°	Piscine intérieure – 1 bassin (sauveteurs en sus)	Gratuit	30,00 \$	135,00 \$	150,00 \$	165,00 \$	1 heure	
21°	Local permanent	365,00 \$	365,00 \$	N/A	N/A	N/A	1 an	Voir précision 5
22°	Entrepôt permanent	50,00 \$	75,00 \$	100,00 \$	N/A	N/A	1 an	Voir précision 5
23°	Salle - Petite (capacité de 30 personnes et moins)	Gratuit	3,00 \$	15,75 \$	40,00 \$	50,00 \$	1 heure	Voir précision 6
24°	Salle - Moyenne (capacité de 31 à 75 personnes)	Gratuit	3,00 \$	31,00 \$	50,00 \$	60,00 \$	1 heure	
25°	Salle - Grande (capacité de 75 personnes et plus)	Gratuit	3,00 \$	40,00 \$	65,00 \$	75,00 \$	1 heure	
26°	Terrain sportif en gazon synthétique intérieur - Petit - dôme (équivalent soccer 7c7 ou quart de dôme)	Gratuit	25,00 \$	N/A	N/A	N/A	1 heure	Voir précision 7
27°	Terrain sportif en gazon synthétique intérieur - Grand - dôme (équivalent soccer 9c9, 11c11 ou football)	Gratuit	100,00 \$	N/A	N/A	N/A	1 heure	Voir précision 7
28°	Sauveteur national (par sauveteur)	Gratuit	50,00 \$	50,00 \$	50,00 \$	50,00 \$	1 heure	
29°	Auditorium	Gratuit	21,00 \$	61,00 \$	100,00 \$	120,00 \$	1 heure	

<u>Précisions :</u>
1. Considérant que les grands parcs sont à vocation publique et pour les activités libres pour les utilisateurs/résidents et celles intégrées à la programmation Ville, les activités spéciales de groupes non-reconnus et de regroupements de citoyens ne sont pas autorisées.
2. Les réservations sont permises pour organismes reconnus seulement.
3. Terrains de basketball et patinoires disponibles à la réservation pour organismes reconnus selon les disponibilités établies par la Ville
4. Le temps de surfage est inclus à la fin de la période de location.
5. Quantité limitée selon les disponibilités établies par la Ville.
6. À moins d'indication contraire, toutes les salles doivent être libérées pour 22h45 sans quoi des frais de 35\$ par tranche de 15 minutes supplémentaires s'ajouteront. Un minimum de 3 heures de location consécutives est exigé pour tous les regroupements de citoyens, citoyen, groupe corporatif ou non-résident. Ces tarifs excluent les locaux situés dans des bibliothèques.
7. S'applique seulement aux heures gérées par la Ville

<u>Conditions générales :</u>
1. Toute réservation doit inclure le temps requis pour le montage et démontage le cas échéant.
2. Malgré les tarifs prévus au tableau ci-dessus, en cas d'absence au moment de la réservation, le tarif applicable pour toutes les catégories, à l'exception de la catégorie non-résident, est celui prescrit pour la catégorie « Citoyen corporatif ».
3. Aux fins de l'application de la présente annexe, les catégories de bénéficiaires sont celles définies dans le plan adopté en vertu de l'article 60 de la <i>Charte de la Ville de Longueuil</i> (RLRQ c. C-11.3).
4. Peut bénéficier du tarif « Résident » et « Citoyen corporatif » : 1° toute personne qui réside sur le territoire de la Ville et qui détient une carte Accès Longueuil en vigueur; 2° toute entreprise qui a un établissement situé sur le territoire de la Ville inscrite au registre des entreprises du Québec. Dans les autres cas, le tarif applicable est celui de la catégorie « Non-résident ».
5. Pour toute réservation récurrente ou saisonnière au tarif « Regroupement de citoyens », « Résident et citoyen corporatif » ou « Non-résident », chacun des participants doit détenir une carte Accès Longueuil.

2. CAMPS DE JOUR, AUTRES ACTIVITÉS DE CAMP ET PROGRAMME JEUNESSE

No	Objet	Tarif	Catégorie
1°	Camps de jour réguliers	61,00 \$ / semaine pour un enfant	Enfants résidents âgés de 6 à 12 ans au 30 septembre de l'année en cours
2°	Service de base	115,00 \$ / semaine pour deux enfants de la même famille	
3°	(9 h à 16 h)	52,00 \$ / semaine pour chaque enfant additionnel de la même famille	
4°	Camps de jour réguliers	36,00 \$ / semaine pour un enfant	Enfants résidents âgés de 5 ans au 30 septembre de l'année en cours et qui ont complété la maternelle 4 ans
5°	Service de garde	68,00 \$ / semaine pour deux enfants de la même famille	
6°	(7 h à 9 h et 16 h à 18 h)	30,00 \$ / semaine pour chaque enfant additionnel de la même famille	
7°	Camps de jour réguliers Service de base (9 h à 16 h)	92,00 \$ / semaine par enfant	Enfants non-résidents âgés de 6 à 12 ans au 30 septembre de l'année en cours
8°	Camps de jour réguliers Service de garde (7 h à 9 h et 16 h à 18 h)	51,00 \$ / semaine par enfant	Enfants non-résidents âgés de 5 ans au 30 septembre de l'année en cours et qui ont complété la maternelle 4 ans
9°	Frais de retard	5,00 \$ / tranche de 15 minutes / enfant (applicable à partir de la première minute après 16 h ou après 18 h si l'enfant est inscrit au service de garde)	
10°	Camps de jour réguliers Sorties	40,00 \$ / sortie pour un enfant	
11°	Programme jeunesse (Cité Ados) Activités diverses et sorties	Maximum de 30,00 \$ / activité (principe d'autofinancement)	Enfants et adolescents 9 à 17 ans

3. **ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

No	Objet	Tarif	Période	Catégorie
1°	Cours de tennis enfants	50,00 \$	4 heures	Enfants
2°	Cours de tennis adultes	100,00 \$	8 heures	Adultes
3°	Ligue de tennis (inter cité et locale)	325,00 \$	1 saison	Enfants

4. **ACTIVITÉS CULTURELLES**

No	Objet	Tarif	Période	Catégorie
1°	Conférence	10,00 \$	1 conférence	Adultes
2°	Conférence avec spectacle	12,00 \$	1 conférence spectacle	Adultes
3°	Spectacle jeune public	8,00 \$	1 spectacle	Enfants de moins de 12 ans
4°	Spectacle adultes	15,00 \$	1 spectacle	Adultes
5°	Spectacle « Les classiques du dimanche »	Gratuit	1 spectacle	Enfants 0 à 12 ans
		5,00 \$	1 spectacle	13 à 17 ans et aînés
		5,00 \$	1 spectacle	Adultes

5. **ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES**

No	Objet	Tarif	Catégorie
1°	Transport pour la journée des aînés	2,00 \$	Aînés

6. ÉQUIPEMENTS

No	Objet	Tarif	Période
1°	Console de son	20,00 \$	Par jour de réservation
2°	Console de son professionnelle / Préampli numérique	40,00 \$	Par jour de réservation
3°	Haut-parleur	10,00 \$	Par jour de réservation
4°	Lecteur média (LCD / Bluetooth / traitement audio)	4,00 \$	Par jour de réservation
5°	Kit de son (console + accessoires + 2 micros + 2 haut-parleurs)	40,00 \$	Par jour de réservation
6°	Mégaphone	4,00 \$	Par jour de réservation
7°	Microphone à fil / boîte d'insertion (inclut câble et pied)	4,00 \$	Par jour de réservation
8°	Microphone sans fil	20,00 \$	Par jour de réservation
9°	Moniteur de scène	15,00 \$	Par jour de réservation
10°	Rack d'amplificateurs	100,00 \$	Par jour de réservation
11°	Barrière de foule	Gratuit	Par jour de réservation
12°	Cône de rue	Gratuit	Par jour de réservation
13°	Consommables en extra (machine à fumée, batteries, etc.)	10,00 \$	Par jour de réservation
14°	Extension électrique 110 volt / boîte de raccord / câblage	2,00 \$	Par jour de réservation
15°	Extincteur	Gratuit	Par jour de réservation
16°	Machine à fumée (inclut 1 bouteille de liquide)	18,00 \$	Par jour de réservation
17°	Maisonnette électrique (nécessite 3h électricien minimum)	40,00 \$	Par jour de réservation
18°	Poubelle / Bac recyclage / Bac compost	Gratuit	Par jour de réservation
19°	Toile pour la pluie	Gratuit	Par jour de réservation
20°	Trépied pour haut parleur / éclairage / microphone	3,00 \$	Par jour de réservation
21°	Veste de signaleur	Gratuit	Par jour de réservation
22°	Éclairage DEL	6,00 \$	Par jour de réservation
23°	Éclairage robotisé	20,00 \$	Par jour de réservation

24°	Éclairage traditionnel	4,00 \$	Par jour de réservation
25°	Éclairage et équipement d'effet danse	8,00 \$	Par jour de réservation
26°	Kit éclairage valant 3000\$ et plus (prix par kit)	40,00 \$	Par jour de réservation
27°	Kit éclairage valant moins de 3000\$ (prix par kit)	20,00 \$	Par jour de réservation
28°	Console éclairage / traitement signal DMX	12,00 \$	Par jour de réservation
29°	Console éclairage professionnel	65,00 \$	Par jour de réservation
30°	Pont en aluminium / équipements de gréage	10,00 \$	Par jour de réservation
31°	Chaise en plastique	0,50 \$	Par jour de réservation
32°	Chevalet en aluminium	2,00 \$	Par jour de réservation
33°	Lutrin de conférence	10,00 \$	Par jour de réservation
34°	Panneau d'exposition (incluant chariot de transport)	1,50 \$	Par jour de réservation
35°	Podium 1-2-3 pour remise de médaille	5,00 \$	Par jour de réservation
36°	Poteaux guide	3,00 \$	Par jour de réservation
37°	Rideau et sa structure (par panneau)	10,00 \$	Par jour de réservation
38°	Table	2,00 \$	Par jour de réservation
39°	Table à pique-nique	5,00 \$	Par jour de réservation
40°	Vestiaire mobile (cintres inclus)	2,50 \$	Par jour de réservation
41°	Praticable 4' x 4' (Incluant pattes/escaliers/garde-corps si requis)	7,00 \$	Par jour de réservation
42°	Praticable 4' x 8' (Incluant pattes/escaliers/garde-corps si requis)	10,00 \$	Par jour de réservation
43°	Scène mobile 8' x 16' (la mini)	60,00 \$	Par jour de réservation
44°	Scène professionnelle SL75 / SL100	500,00 \$	Par jour de réservation
45°	Projecteur vidéo amovible	60,00 \$	Par jour de réservation
46°	Appareil de traitement vidéo (blu-ray, DVD, distribution vidéo, etc.)	5,00 \$	Par jour de réservation
47°	Téléviseur	8,00 \$	Par jour de réservation
48°	Toile de projection	3,00 \$	Par jour de réservation
49°	Toile de projection professionnelle	50,00 \$	Par jour de réservation
50°	Transport de matériel aller-retour 200 \$ et moins	35,00 \$	Par transport aller-retour
51°	Transport de matériel aller-retour plus de 200 \$	70,00 \$	Par transport aller-retour

52°	Ouvrier opérateur (arénas et piscines) et opérateur d'appareils motorisés – Soirs (16h à 7h le lendemain) et jours de fin de semaine	100,00 \$	Par heure
53°	Ouvrier opérateur (arénas et piscines) et opérateur d'appareils motorisés – Jours fériés	150,00 \$	Par heure
54°	Technicien audiovisuel et événement, menuisier, plombier, électricien – Soirs (16h à 7h le lendemain) et jours de fin de semaine	110,00 \$	Par heure
55°	Technicien audiovisuel et événement, menuisier, plombier, électricien – Jours fériés	165,00 \$	Par heure
56°	Bris de matériel	Prix de réparation ou coût de remplacement	
57°	Perte de matériel	Coût de remplacement	

<u>Précisions :</u>
1. Le tarif applicable à la location de tout autre équipement est de 2,00 \$ par tranche de 100,00 \$ du coût d’acquisition de cet équipement par jour de réservation.

7. **ACTIVITÉS PLEIN AIR**

No	Objet	Tarif résident	Tarif non-résident	Période
1°	Ski de fond équipement complet enfant	7,00 \$	12,00 \$	1 heure
2°	Ski de fond équipement complet enfant	16,00 \$	20,00 \$	3 heures
3°	Ski de fond équipement complet 2 enfants	12,00 \$	17,00 \$	1 heure
4°	Ski de fond équipement complet 2 enfants	17,00 \$	22,00 \$	3 heures
5°	Ski de fond équipement complet, enfant additionnel	5,00 \$	8,00 \$	1 heure
6°	Ski de fond équipement complet, enfant additionnel	8,00 \$	10,00 \$	3 heures
7°	Ski de fond équipement complet, groupe préscolaire ou primaire	5,00 \$/personne	10,00 \$/personne	1 heure

8°	Ski de fond équipement complet, groupe préscolaire ou primaire	9,00 \$/personne	13,00 \$/personne	3 heures
9°	Ski de fond équipement complet adulte	8,00 \$	13,00 \$	1 heure
10°	Ski de fond équipement complet adulte	18,00 \$	23,00 \$	3 heures
11°	Traîneau ou tapis magique enfant	2,00 \$	4,00 \$	3 heures
12°	Traîneau ou tapis magique adulte	3,00 \$	5,00 \$	3 heures
13°	Traîneau ou tapis magique, groupe préscolaire ou primaire	2,00 \$/personne	4,00 \$/personne	3 heures
14°	Raquettes et bâtons enfant	5,00 \$	10,00 \$	1 heure
15°	Raquettes et bâtons enfant	13,00 \$	16,00 \$	3 heures
16°	Raquettes et bâtons 2 enfants	8,00 \$	15,00 \$	1 heure
17°	Raquettes et bâtons 2 enfants	14,00 \$	18,00 \$	3 heures
18°	Raquettes et bâtons, enfant additionnel	3,00 \$	6,00 \$	1 heure
19°	Raquettes et bâtons, enfant additionnel	6,00 \$	8,00 \$	3 heures
20°	Raquettes et bâtons adulte	6,00 \$	11,00 \$	1 heure
21°	Raquettes et bâtons adulte	15,00 \$	18,00 \$	3 heures
22°	Raquettes et bâtons, groupe préscolaire ou primaire	3,00 \$/personne	5,00 \$/personne	1 heure
23°	Raquettes et bâtons, groupe préscolaire ou primaire	7,00 \$/personne	8,00 \$/personne	3 heures
24°	Patins à glace enfant	5,00 \$	10,00 \$	1 heure
25°	Patins à glace enfant	13,00 \$	16,00 \$	3 heures
26°	Patins à glace adulte	6,00 \$	11,00 \$	1 heure
27°	Patins à glace adulte	15,00 \$	18,00 \$	3 heures
28°	Patins à glace, groupe préscolaire ou primaire	3,00 \$/personne	5,00 \$/personne	1 heure
29°	Patins à glace, groupe préscolaire ou primaire	7,00 \$/personne	8,00 \$/personne	3 heures

30°	Vélo adapté adulte	2,00 \$	2,00 \$	1 heure
31°	Tandem adulte	2,00 \$	2,00 \$	1 heure
32°	Vélo à propulsion musculaire adulte	8,00 \$	13,00 \$	1 heure
33°	Vélo à propulsion musculaire adulte	18,00 \$	23,00 \$	3 heures
34°	Vélo à propulsion musculaire adulte	25,00 \$	30,00 \$	5 heures
35°	Vélo à propulsion musculaire enfant	7,00 \$	12,00 \$	1 heure
36°	Vélo à propulsion musculaire enfant	16,00 \$	20,00 \$	3 heures
37°	Vélo à propulsion musculaire enfant	22,00 \$	26,00 \$	5 heures
38°	Perte ou bris de tout équipement de plein air	Coût de remplacement + frais administratifs de 5 \$		

<u>Précisions :</u>
1. Malgré les tarifs prévus aux paragraphes 1° à 37°, la location d'équipement est gratuite pendant l'événement « Hiver en fête », lors d'une journée d'initiation aux sports d'hiver de la Ville de Longueuil et pendant la semaine de relâche du Centre de services scolaire Marie-Victorin.

8. KARIBOU

No	Objet	Tarif	Période	Catégorie
1°	Karibou (programme de 10 semaines)	50,00 \$	10 x 50 minutes	Enfants de 1 à 5 ans